***Lettre signature***

**Madame/Monsieur**

Genève, le

**Concerne** : **votre candidature à la fonction de professeur-e (*ordinaire, associé-e ou assistant-e)* dans le domaine de (*intitulé du poste*)**

Chère Madame/Cher Monsieur,

C’est avec plaisir que je vous informe de la proposition de la Faculté de (x) de vous nommer au poste cité en marge et vous en félicite vivement.

En ma qualité d’autorité de nomination, je serais très heureux de vous rencontrer et mes services prendront prochainement contact avec vous afin de convenir d’une date pour cet entretien.

Cela étant, je me dois de vous informer que je ne pourrai procéder à votre nomination qu’à l’échéance d’un délai de 30 jours si aucune plainte pour violation de la règle de préférence n’est déposée, ou au terme d’une éventuelle procédure de plainte si celle-ci n’aboutit pas.

Cette règle de préférence est inscrite à l’article 13 alinéa 3 de la loi sur l’Université du 13 juin 2008 (C 1 30). Elle exprime le souci de notre institution de promouvoir l’égalité des sexes et prévoit qu’en cas de qualifications équivalentes, la préférence est donnée à la personne qui appartient au sexe sous-représenté. Les personnes auditionnées par la commission de nomination qui s’estimeraient touchées par une violation de cette règle de préférence en raison de votre nomination disposent d’un délai de 30 jours dès réception du courrier les informant du sort de leur candidature pour adresser une éventuelle plainte au Rectorat, en application des articles 102 et 135 à 137 du règlement sur le personnel de l’Université.

S’agissant de la Faculté de (X) et conformément à l’article 102 alinéa 1 lettre c) du règlement susmentionné, je vous informe que le rapport de représentation des deux sexes au sein du corps professoral est de (X) femmes et de (Y) hommes.

L’Université de Genève s’efforce de mettre à disposition de ses collaborateurs et collaboratrices un cadre ainsi que des conditions de travail d’excellente qualité afin d’encourager l’enseignement et la recherche de haut niveau. Ce sera avec grand plaisir qu’une fois votre nomination intervenue, nous vous accueillerons au sein de notre institution.

Je vous prie de croire, Chère Madame/Cher Monsieur, à l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

Yves Flückiger

Recteur

Tous-toutes les candidat-e-s sont informé-e-s qu’ils-elles peuvent consulter le règlement sur le personnel de l’Université ainsi que la loi sur l’Université à l’adresse suivante: <http://www.unige.ch/apropos/reglements.html>